



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 8 mars 2017

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, MALET, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : M. GALLOIS, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BRUNEAU, MASSON, PICARD.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme NOURY, Conseil régional.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 11 janvier 2017
- Préparation du Comité syndical (Débat d'orientations Budgétaires, Commission d'Appel d'Offres, etc.)
- Projet pâturage extensif : demandes de subventions auprès de la DREAL et de la Région Centre-Val de Loire
- Natura 2000 : convention d'entretien par pâturage pour les pelouses calcicoles de l'EARL La Porte
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Désignation des élus pour le Conseil de développement
- Validation du Règlement Intérieur du Conseil de développement
- Désignation des délégués locaux au CNAS
- Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY (ex. ARGOS France Dépôt) à Beaune-la-Rolande
- Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOICHEM à Pithiviers
- Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur
- Indemnité de fonction de la Présidente et des Vice-présidents
- Recrutement d'un stagiaire pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont
- Recrutement d'un stagiaire pour le SAGE Nappe de Beauce
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus, à M. GALLOIS, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers et les remercie de leur présence.

Mme BEVIERE indique que M. BRUNEAU lui a donné pouvoir. Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 11 janvier 2017

Mme BEVIERE revient sur les principaux points à l'ordre du jour : les dossiers présentés dans le cadre du contrat Régional de Solidarité Territoriale, les demandes de subventions auprès de LEADER pour le poste de chef de projets Leader, la transformation du Pays en PETR.

Mme BEVIERE précise que deux remarques ont été formulées. La première concerne une erreur dans la liste des présents, Mme FAUTRAT étant effectivement présente au Bureau. La seconde soumise par M. TARTINVILLE, relative au débat qui s'est tenu sur la représentation des collectivités au Pays.

Ces deux modifications sont validées et intégrées au compte-rendu.

La Présidente ne relève pas d'autres observations en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Projet pâturage extensif : demandes de subventions auprès de la DREAL et de la Région Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000. Il rappelle le but du projet de pâturage et le contact avec un éleveur francilien qui souhaite s'installer sur le Pithiverais. Une rencontre a été organisée récemment pour faire le point sur cette action et pour faire une visite sur les sites pressentis pour le pâturage.

En 2017, il s'agira d'une phase de test, avec la mise en place d'un pâturage sur des parcelles en vallée de l'Essonne. L'objectif est d'aboutir à un plan de pâturage, tout en travaillant sur un suivi de la végétation, le pâturage pouvant être mené sur des espaces naturels sensibles et/ou Natura 2000.

Il s'agit également de s'assurer de la compétence de l'éleveur et de la viabilité économique du projet. La Chambre d'agriculture du Loiret l'accompagne sur ce dernier point ainsi que sur la recherche de site pour son installation.

Pour cette phase 2017, une consultation a eu lieu en février. Un seul candidat y a répondu, le cabinet BIOTOPE.

A terme, le projet vise la constitution d'un troupeau de 250 à 300 bêtes.

A l'issue de cette première phase, l'éleveur devra être autonome et les actions pérennes.

M. GUERINET donne lecture de la délibération.

Le financement de cette opération pourrait être assuré à 80% par des fonds régionaux du CRST et à 20% par des fonds propres de la DREAL Centre-Val de Loire.

Mme DAUVILLIERS fait le lien entre ce projet et celui mené actuellement à Malesherbes avec l'appui technique et financier du SIARCE. Ici, l'entretien par pâturage fait l'objet d'une prestation. Il est prévu d'intégrer très rapidement le territoire du Malesherbois au projet global du Pays.

M. GUERINET rappelle que pour le projet à l'échelle du Pays, il s'agit de mettre à disposition des parcelles à pâturer, par des particuliers ou des collectivités. La rentabilité du projet se ferait par la vente directe de la viande.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : convention d'entretien par pâturage pour les pelouses calcicoles de l'EARL La Porte

M. GUERINET poursuit par la présentation de ce projet de convention de pâturage.

Il s'agit ici de faire bénéficier de subvention un acteur privé, via le programme Natura 2000, pour l'acquisition de clôtures électriques qui permettront de mettre en place une action de pâturage sur les parcelles de l'EARL La Porte à Autruy-sur-Juine. Le linéaire de clôtures fixes représente près de 500 mètres et les surfaces concernées entre 3 et 4 hectares. Un engagement de 5 ans est demandé au bénéficiaire.

Le Pays a souhaité ajouter un point à la convention pour dégager sa responsabilité s'il ne porte plus l'animation Natura 2000.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

M. GUERINET donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier d'Autruy-sur-Juine », Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Autruy-sur-Juine – Andonville (AFIAFAF).

L'AFIAFAF Autruy-Andonville a fait appel au Bureau d'études EGIS aménagement pour réaliser une étude environnementale et définir les opérations d'aménagement foncier prioritaires. Egis aménagement a défini des prescriptions environnementales en protégeant des haies et des bois. La commission d'aménagement foncier a alors convenu de ne pas arracher d'arbres sauf une haie envahie de chenilles processionnaires.

Des préconisations simples seront garantes du maintien de la qualité écologique et paysagère des communes d'Autruy-sur-Juine et d'Andonville :

- Plantations de haies, regroupement de parcelles boisées, aménagements paysagers pour habiller les bâtiments agricoles, renforcement des linéaires de randonnées
- Exclusion des ZNIEFF et des parcelles Natura 2000
- Vallée de la Juine et Vallée sèche : précaution à prendre en cas de réalisation de travaux connexes
- Interdiction de plantations de peupliers le long des cours d'eau, privilégier les espèces adaptées
- Absence de traitement des bandes enherbées en bordure de cours d'eau
- Possible reconstitution de boisements sur ces bandes enherbées
- Bandes enherbées de 5 à 12 mètres sur les bords de la Juine
- En cas de boisement, compensation par des plantations d'une surface équivalente
- Gestion simple des friches
- Eviter les rectifications de lisière dans les boisements ou reconstitution de lisière fonctionnelle
- Possibilité de réaliser des plantations de bosquets au niveau des délaissés, utilisation d'essences locales
- Diversification des milieux par la création de haies
- Maintien obligatoire des mares et des bosquets
- Préservation des cressonnières
- En cas de plantation, favoriser la plantation et le maintien de boisements naturels de feuillus et éviter les résineux
- Envisager de nouvelles plantations d'arbres indigènes
- Plantations de haies en limite de parcelles, aux bords de chemins ou entre deux boisements pourront être envisagées pour favoriser l'interconnexion des milieux et enrichir le paysage
- Maintien des haies présentes
- Maintien des chemins principaux de randonnées.

Le cabinet EGIS France a également défini des parcelles à vocation environnementale sur lesquelles les travaux connexes au remembrement pouvaient envisager des plantations.

L'AFIAFAT Autruy-Andonville en charge de la réalisation des travaux connexes a décidé de planter des haies et boisements selon les préconisations d'EGIS France.

Pour se faire conseiller dans cette démarche, l'AFIAFAT a retenu l'association Hommes & Territoires qui a défini le choix des espèces à planter ainsi que les critères techniques à respecter.

Les plantations ont été réalisées pour prolonger les zones boisées, sans pour autant les relier entre elles.

Les travaux de préparation aux plantations ont été réalisés en octobre 2015 et les plantations de décembre 2015 à février 2016.

Outre les travaux préparatoires (déboisement, défrichement, nivellement, etc.), le projet prévoit ainsi la plantation de très nombreuses unités :

Ce projet est tout à fait compatible avec la TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 54 982.28 € HT.

La subvention régionale demandée est de 43 900 €, soit 80% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « **Opération Nichoirs à la ferme : Action en faveur de la préservation de rapaces (nocturnes et diurnes) par l'implantation** de nichoirs dans les exploitations et les silos agricoles », Société Coopérative Agricole de Pithiviers (AgroPithiviers).

Initiée en 2014, sur la demande des adhérents agriculteurs de l'association Hommes et Territoires, l'opération « Nichoirs » a permis d'installer plus de 150 nichoirs sur le territoire de la Beauce. Forte de son succès, l'opération se poursuit aujourd'hui dans le Loiret à travers l'enrichissement du territoire en nichoir sur des zones qui ne sont pas encore couvertes, notamment sur le territoire de la coopérative d'AgroPithiviers. D'autre part, l'association souhaite ouvrir cette opération à d'autres partenaires disposant de sites de reproduction privilégiés des espèces cibles.

Conjointement, ce projet permet d'introniser de nouvelles orientations dans l'organisation de l'action, en intégrant un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) comme partenaire pour la fabrication locale des nichoirs à partir des plans de construction de l'association. La volonté de cette dernière étant d'améliorer l'efficacité dans la fabrication des nichoirs tout en y apportant un caractère local, social et solidaire.

Les objectifs de l'opération Nichoirs visent à :

- sensibiliser les communes et agriculteurs à la préservation de l'avifaune et en particulier aux rapaces (diurnes et nocturnes) qui ont longtemps souffert d'une mauvaise image et dont les populations sont en régression ;

- aider au renforcement de la lutte biologique contre les ravageurs de cultures que sont les campagnols par exemple (90% du régime alimentaire du Faucon crécerelle est composé de micromammifères) ;
- contribuer à l'aménagement du bâti agricole et communal (granges, silos agricoles, clochers d'église...) pour restaurer des sites de nidification pour les rapaces sur le territoire de la Beauce.

Les espèces ciblées sont l'Effraie des clochers, le Faucon crécerelle et la Chevêche d'Athéna. L'Effraie des clochers niche à l'intérieur des bâtiments (grange, pigeonnier, clocher, etc.) qui sont de moins en moins accessibles (conversion en habitations, bâtiments fermés en raison de la régression de l'élevage et pour empêcher les pigeons de s'y installer). Elle peut aussi nicher dans des arbres creux qui sont les sites privilégiés de la Chevêche d'Athéna. Cette dernière peut aussi nicher dans des bâtiments. Le Faucon crécerelle lui, niche régulièrement dans les murs des bâtiments ou dans d'anciens nids de corvidés qui sont peu présents voire absents dans certains espaces de plaine céréalière de Beauce. La mise en place de nichoirs permet à ces espèces et notamment aux jeunes de l'année de trouver des sites de reproduction.

La demande de financement via le contrat régional de solidarité territoriale à l'échelle du territoire de la coopérative est donc destinée aux adhérents exploitants de la coopérative et aux adhérents de l'association Hommes et Territoires sur ce territoire. La finalité du projet étant de pouvoir installer à minima un nichoir par exploitant volontaire. Cette action s'adresse également plus largement au grand public qui pourra être sensibilisé à la présence d'un nichoir sur son territoire et à la nécessité de préserver les sites de reproduction de ces espèces qui font partie du patrimoine écologique rural.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 16 099,07 € HT.

La subvention régionale demandée est de 12 800 €, soit 80% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Pithiviers-le-Vieil.

La nocivité avérée des produits phytosanitaires et les échéances fixées par le législateur en matière d'interdiction de tels produits dans les espaces publics doivent amener les communes à prendre à bras le corps la problématique d'un traitement alternatif.

Ainsi, le conseil municipal de Pithiviers le Vieil du 15 décembre 2016 a pris la décision de s'engager dans une démarche devant lui permettre, à terme, de ne plus utiliser de pesticide.

Afin que ce changement soit une réussite, il semble nécessaire de pouvoir s'adjoindre les services de Loiret Nature Environnement et de la FREDON Centre qui proposent d'accompagner la commune en 2017 et 2018.

En début d'année 2016, une réunion d'information organisée au siège du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais avait permis d'expliquer que la Région Centre Val de Loire et l'Agence de l'Eau Seine Normandie proposaient de soutenir un tel accompagnement à hauteur de 80% de son coût.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 10 862,44 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 3 200 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Beaune-la-Rolande.

La nocivité avérée des produits phytosanitaires et les échéances fixées par le législateur en matière d'interdiction de tels produits dans les espaces publics doivent amener les communes à prendre à bras le corps la problématique d'un traitement alternatif.

Ainsi, le conseil municipal de Beaune la Rolande du 13 décembre 2016 a pris la décision de s'engager dans une démarche devant lui permettre, à terme, de ne plus utiliser de pesticide.

Afin que ce changement soit une réussite, il semble nécessaire de pouvoir s'adjoindre les services de Loiret Nature Environnement et de la FREDON Centre qui proposent d'accompagner la commune en 2017 et 2018.

En début d'année 2016, une réunion d'information organisée au siège du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais avait permis d'expliquer que la Région Centre Val de Loire et l'Agence de l'Eau Seine Normandie proposaient de soutenir un tel accompagnement à hauteur de 80% de son coût.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 12 187,40 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 3 600 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

M. MALET indique que la commune de Bellegarde travaille avec la Chambre d'agriculture du Loiret depuis 2 ans pour la gestion de ses espaces publics. La prochaine étape consistera en l'acquisition d'un matériel spécifique et complémentaire aux actions déjà mises en place.

Mme BEVIERE fait part du solde disponible sur cette action 32 : 3 600 €.

- « Acquisition de deux broyeurs de grande largeur », CUMA de la Louée.

La CUMA de la Louée envisage l'acquisition de deux broyeurs de grande largeur. 6 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 6,20 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

L'investissement dans deux broyeurs est dû à une surface très importante à broyer, environ 1 200 hectares. Un seul matériel ne pourrait pas répondre aux besoins des agriculteurs.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en inter-cultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 41 000 € HT.

La subvention régionale demandée est de 14 300 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Désignation des élus pour le Conseil de développement
--

Mme BEVIERE rappelle que le Conseil de développement a été créé en 2001 et qu'il représente la société civile au sein du Pays, avec voix consultative.

Il s'agit ici de renouveler le nom des élus représentants le Pays au sein du Conseil.

Il est proposé de reconduire les élus désignés en 2014, et de ne remplacer que M. ALLION, Maire de Quiers-sur-Bezonde qui a démissionné de son mandat d'élu par M. CITRON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité de désigner Mme Karine MUNTSCHE, M. Michel BERTHELOT, Mme Annie BRUCHET, M. Jacques CITRON, M. Clément MASSON, M. Alain ROUSSEAU et M. Yves TARTINVILLE, qui siégeront, sans droit de vote aux Assemblées générales du Conseil de développement. M. Clément MASSON et M. Yves TARTINVILLE siégeront aussi au Bureau du Conseil de développement.

Validation du Règlement Intérieur du Conseil de développement
--

Mme BEVIERE indique que le renouvellement du Comité syndical du Pays implique aussi de revalider le Règlement Intérieur du Conseil de développement.

La seule modification au document validé en 2014 concerne l'ajout du terme « territorial » au titre Conseil de développement, pour se conformer aux statuts des PETR.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Règlement Intérieur du Conseil de développement territorial est validé à l'unanimité.

Désignation des délégués locaux au CNAS

Mme BEVIERE indique que le renouvellement implique également le renouvellement de la désignation des élus pour représenter le Pays auprès des instances suivantes : CNAS, CSS VARO ENERGY et CSS ISOCHEM.

Elle rappelle que le CNAS est l'organisme social qui bénéficie aux agents du Pays. Il s'agit de désigner un représentant des élus et un représentant des agents.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité de désigner Mme BEVIERE en tant que déléguée du CNAS pour le collège des élus et David VOYER en tant que délégué du CNAS pour le collège des agents.

Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY (ex. ARGOS France Dépôt) à Beaune-la-Rolande

Mme BEVIERE suggère de reconduire les élus déjà désignés en 2014. Elle donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité de désigner M. Denis THION, et Madame Agnès CHANTEREAU, pour siéger dans le collège « Collectivités territoriales » en tant que représentants du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement VARO ENERGY implanté à Beaune-la-Rolande.

Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOICHEM à Pithiviers

Mme BEVIERE suggère de reconduire les élus déjà désignés en 2014. Elle donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité de désigner dans le collège « Collectivités territoriales » Mme Monique BEVIERE, Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et Monsieur Michel PICARD, Vice-président de la Communauté de communes du Pithiverais, ou son représentant, pour siéger en tant que représentants du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement ISOICHEM implanté à Pithiviers.

Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, sur les bases définies à l'article 4 par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Pascal PAGE, Receveur.

Indemnité de fonction de la Présidente et des Vice-présidents

Mme BEVIERE rappelle le principe fixant les indemnités des élus, tel qu'indiqué dans le CGCT et selon la population concernée sur le territoire. Pour le Pays, il s'agit de la tranche comprise entre 50 000 et 99 999 habitants. Elle précise les taux maximums applicables pour le Pays, soit 29,53% pour la Présidente et 11,81% pour les Vice-présidents du montant du traitement brut terminal de la fonction publique.

Elle indique son souhait de diminuer son indemnité au profit des trois Vice-présidents, l'ensemble des quatre indemnités restant à coût constant par rapport à 2016.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau décide à l'unanimité de fixer, à compter du 17 février 2017, pour la Présidente, une indemnité au taux de 22,15% et pour chacun des trois Vice-présidents, une indemnité au taux de 7,68%.

Recrutement d'un stagiaire pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont

Mme BEVIERE indique que deux stagiaires sont accueillis au Pays. Le premier pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont et le second pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

Pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont, Héloïse RAMBAUD est accueillie en stage pour 5 à 6 mois (fin d'études supérieures BAC + 5) avec pour objet la réalisation d'un diagnostic des plantes invasives des cours d'eau de notre territoire.

La gratification est de 554,40 €, conformément aux conditions fixées pour les stages de cette durée.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'un stagiaire pour le SAGE Nappe de Beauce

Pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce, Germain FOURNIER est accueilli en stage pour 6 mois (études, en master 2 « Eau, Cartographie et Géomatique ») avec pour objet la création d'une base de données sur les ouvrages hydrauliques existants sur le territoire du SAGE, le calcul des indicateurs de taux d'étagement et de taux de fractionnement des cours d'eau et l'établissement d'une pré-cartographie des têtes de bassin versant.

La gratification est identique.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs

Mme BEVIERE indique que cette mise à jour permet de corriger une erreur dans la répartition entre les ETP et les temps non complets.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

Mme BEVIERE aborde les principaux points à l'ordre du jour du Comité syndical qui suit le Bureau.

- Deux comptes rendus sont à valider.
- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

M. GUERINET souhaite que le rapport soit envoyé à l'ensemble des délégués et élus du Pays, car il en retrace bien l'activité.

Mme BEVIERE survole les différentes rubriques, dont celle sur le DOB.

- Pour la modification du périmètre du Pays suite au départ du Bellegardois, M. MALET précise qu'une réunion a été organisée pour trouver un accord entre les deux Pays concernés et le Syndicat de SCoT du Montargois en Gâtinais. Il est convenu que la CC des Canaux et Forêt en Gâtinais, au titre des communes du Bellegardois, versera au Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais une cotisation calculée sur 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2017, date prévue de leur rattachement au Pays du Gâtinais.

- Transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR). Mme BEVIERE rappelle la nécessité de cette transformation, notamment pour pouvoir contractualiser avec l'Etat pour le Contrat de ruralité.

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). Mme BEVIERE indique que la dotation du contrat sera revue à la baisse pour tenir compte du départ du Bellegardois. Les chiffres exacts sont attendus, mais très probablement autour de 500 000 € en moins.

- Subvention de fonctionnement de la Région. Mme BEVIERE rappelle que la dotation de fonctionnement n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années et que depuis 2016, elle est intégrée au CRST, ce qui représente environ 300 000 €.

- Agenda 21 du Pays. Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE ; il fait un focus sur le projet de regroupement des Offices de tourisme du Pays au sein d'un EPIC. M. TARTINVILLE rappelle qu'une audition de 3 prestataires ayant une plateforme de déclaration de la taxe de séjour a été organisée dernièrement. Deux prestataires se dégagent en termes de proposition technique.

Il semble probable qu'une nouvelle délibération des EPCI soit nécessaire pour décaler la mise en œuvre de cette taxe de séjour au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier, soit à la date de création de l'EPIC.

Il rappelle que le Pays a mené la démarche de concertation et que les EPCI ont la compétence tourisme, donc le pouvoir de décision, depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Contrat Local de Santé (CLS). Mme BEVIERE indique que les réunions de concertation permettent de travailler à la rédaction des fiches-actions du CLS. Les travaux sur les Maisons de Santé Pluridisciplinaires avancent, notamment pour le projet à Pithiviers. Celui de Puiseaux est à mettre en lien avec un projet de Maison de Services au Public (MSAP), celui de Malesherbes est en réflexion.

- Schéma de développement économique. Le Pays est dans l'attente du rapport final. Mme BEVIERE rappelle la volonté des élus d'organiser une phase 3 correspondant à la rédaction de l'entente économique entre les EPCI et le Pays.

David VOYER indique que la Région émet un avis de principe favorable pour accompagner le Pays sur cette phase 3, à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

- Natura 2000. M. GUERINET indique que le financement des contrats sont à nouveau possibles. Une intention est connue chez M. LOISEAU à la Neuville/Essoie et une réflexion en cours chez M. COULON à Briarres/Essoie.

- Contrat Global Essonne amont. Mme BEVIERE rappelle le bilan à mi-parcours réalisé en début d'année. Bien que les aspects financiers soient en deçà des prévisions, le bilan est globalement positif et a été validé en février par les partenaires.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Mme BEVIERE rappelle que l'avenant à la convention principale a été signée au Ministère de l'Environnement le 27 février dernier, en présence de Mme le Ministre.

- LEADER. Mme BEVIERE informe les membres du Bureau de la démission de l'animateur. Les démarches de recrutement pour son remplacement sont en cours.

En conclusion, le Pays ne prévoit pas d'augmentation des cotisations en 2017.

Affaires diverses

Le prochain Bureau se tiendra en amont du Comité syndical, le 29 mars prochain, à Ascoux.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente